

Meurthe-et-Moselle



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

26 mai 2011

Recomposition du tissu intercommunal :

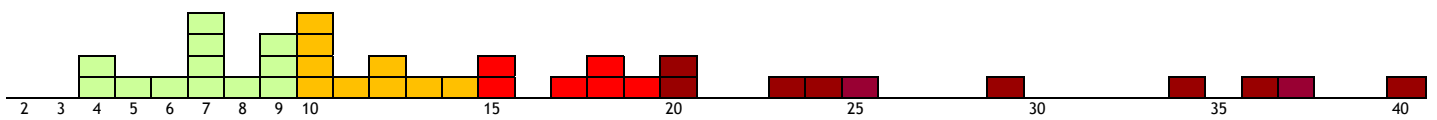
- Le nombre de communautés a diminué (par fusion entre deux communautés existantes).
- Le nombre de communes par communauté a augmenté.
- Deux discontinuités ont été supprimées.
- La population des communautés a progressé.

Les données

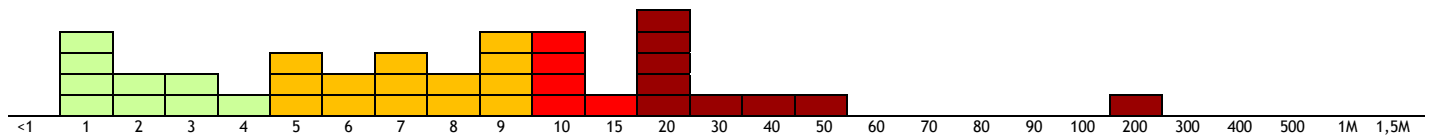
Caractéristiques du département

Population (habitants)	729 768
Densité (hab./km ²)	138
Communes (nombre)	594
Superficie (km ²)	5 282
Communautés (nombre)	37
Communes hors epci	18

Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

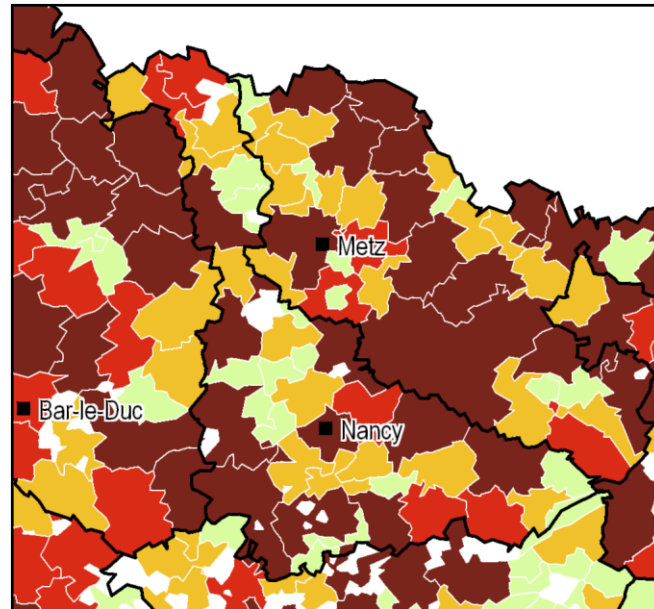


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
4	2
5	1
6	1
7	4
8	1
9	3
10	4
11	1
12	2
13	1
14	1
15	2
17	1
18	2
19	1
20	2
23	1
24	1
25	1
29	1
34	1
36	1
37	1
40	1
TOTAL	37

Population/Communauté	
Population	Communautés
1 à 2 000	4
2 à 3 000	2
3 à 4 000	2
4 à 5 000	1
5 à 6 000	3
6 à 7 000	2
7 à 8 000	3
8 à 9 000	2
9 à 10 000	4
10 à 15 000	4
15 à 20 000	1
20 à 30 000	5
30 à 40 000	1
40 à 50 000	1
50 à 60 000	1
200 à 300 000	1
TOTAL	37

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

La répartition des communautés présente une grande disparité, avec une majorité de communautés de petite et moyenne dimension :

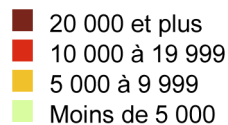
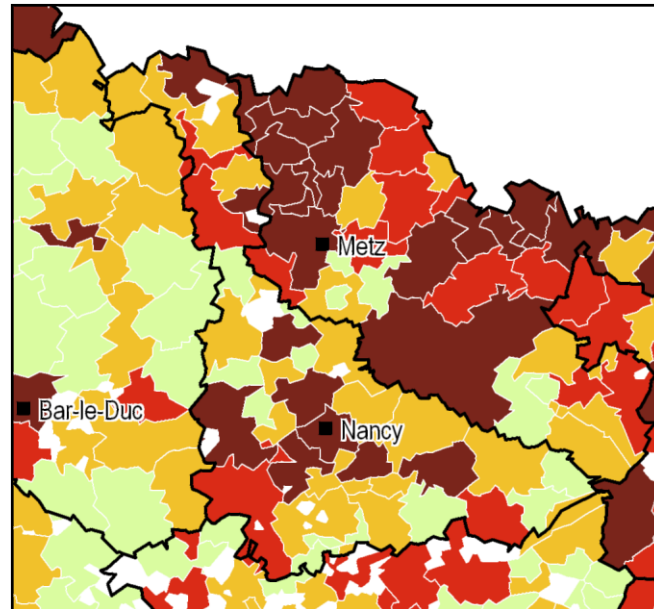
- 15 communautés sur 37 (soit 40,50 %) comptent entre 10 et 19 communes.
- 12 communautés (soit 32,20 %) comptent moins de 10 communes, dont 2 moins de 5 communes (CC du Froidmont, CC du Massif de Haye).
- 10 communautés (soit 27,30 %) comptent au moins 20 communes, toutes situées en limite du département, exceptée la CU du Grand Nancy.

Comparaison avec les départements voisins

- Situations souvent comparables en Moselle.
- Les communautés du Nord de la Meuse sont de plus grande taille.
- Les Vosges présentent une trame intercommunale plus morcelée.

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Le tissu communautaire est composé, en majorité, de structures dont la population est limitée :

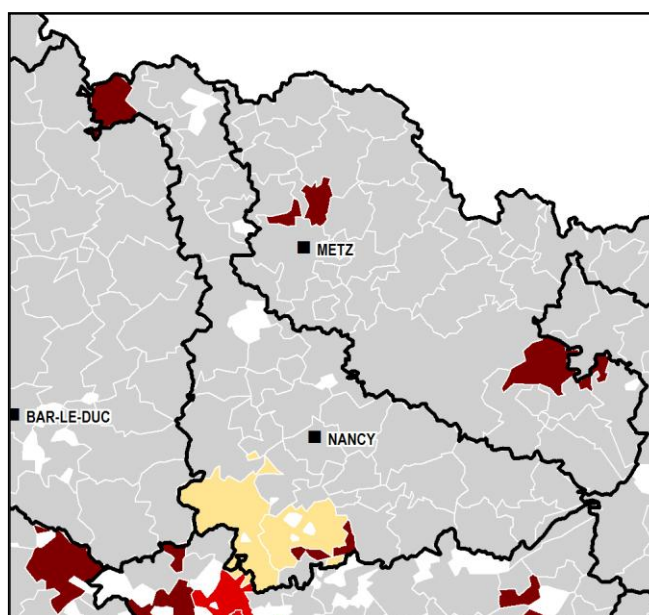
- 23 communautés sur 37 (soit 62,20 %) comptent moins de 10 000 habitants.
- 9 communautés (soit 24,30 %) comptent moins de 5 000 habitants, dont 4 moins de 2 000 habitants (CC des Côtes en Haye, CC du Froidmont, CC du Grand Valmont, CC du Mirabée).
- 14 communautés (soit 37,80 %) comptent au moins 10 000 habitants.
- 9 communautés (soit 24,30 %) comptent au moins 20 000 habitants situées, pour la plupart, dans le Sud du département, autour de la CU du Grand Nancy, communauté qui compte plus de 250 000 habitants et représente 36,00 % de la population départementale.

Comparaison avec les départements voisins

- A l'Ouest, les communautés de la Meuse sont peu peuplées (souvent moins de 5 000 habitants).
- A l'Est, la population des communautés de la Moselle dépasse fréquemment 20 000 habitants.
- Au Sud, les communautés des Vosges sont de petite et moyenne dimension.

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

Données

Territoire discontinu	2	CC du Pays de Longuyon, CC la Pipistrelle
Territoire comprenant une enclave		
Territoire discontinu avec une enclave	2	CC du Pays de Colombey et du Sud Toulais CC du Saintois
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	39	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	20	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	19	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	18	

Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

Création de communautés :

- CC du Pays de Longuyon, 11 communes : Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Colmey-Flabeuville, Épiez-sur-Chiers, Grand-Failly, Longuyon, Othe, Petit-Failly, Saint-Jean-lès-Longuyon, Villers-le-Rond, Vilette.

Elargissement de périmètres existants (8 communes) :

- Blénod-les-Toul a intégré la CC du Pays de Colombey-les-Belles et du Sud Toulais.
- Brehain-La-Ville a intégré la CC du Pays Audunois.
- Laneuveville-Derrière-Foug a intégré la CC du Toulais.
- Laronxe et Saint-Clément ont intégré la CC du Lunévillois.
- Thil et Villerupt ont intégré la CC du Pays-Haut Val d'Alzette (Moselle).
- Ville-au-Montois a intégré la CC des Deux Rivières.

Entre 2009 et 2010

Fusion de communautés :

- CC des Vallées du Cristal, 19 communes, par fusion entre la CC d'Entre Meurthe et Verdurette et la CC du Cristal.

Retrait de commune :

- Millery a quitté la CC du Grand Valmont.

Elargissement de périmètres existants par intégration de commune isolée :

- Viéville-en-Haye a intégré la CC des Trois Vallées.

Elargissement de périmètres existants par intégration de commune issue d'une autre communauté :

- Millery a intégré la CC du Bassin de Pompey.

Entre 2010 et 2011

Fusion de communautés :

- CC du Chardon Lorrain, 37 communes, par fusion entre la CC du Mad à l'Yron et la CC des Trois Vallées (suppression d'une discontinuité).

Retrait de commune :

- Chenevières a quitté la CC des Vallées du Cristal.

Elargissement de périmètres existants par intégration de commune isolée :

- Foug a intégré la CC du Toulinois (suppression d'une discontinuité).

Elargissement de périmètres existants par intégration de commune issue d'une autre communauté :

- Chenevières a intégré la CC du Lunévillois.

Répartition des communes « isolées »

- 5 communes au Nord de Pont-à-Mousson (Pagny-sur-Moselle, Prény, Vandières, Vilcey-sur-Trey, Villers-sous-Prény).
- 2 communes créent une discontinuité pour une communauté (Marthemont/CC de Moselle et Madon ; Saulxerotte/CC du Pays de Colombey-les-Belles et du Sud Toulinois).
- 3 communes enclavées au sein d'une Communauté (Gerbecourt-et-Haplemont, Houdreville, Quevilloncourt/CC du Saintois).
- 8 communes enserrées entre des Communautés (Batilly, Bratte, Filières, Moivrons, Saint-Ail, Tiercelet, Villers-La-Montagne, Villers-lès-Moivrons).

Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

BATILLY	QUEVILLONCOURT
BRATTE	SAINT-AIL
FILLIÈRES	SAULXEROTTE
GERBÉCOURT-ET-HAPLEMONT	TIERCELET
HOUDREVILLE	VANDIÈRES
MARTHEMONT	VILCEY-SUR-TREY
MOIVRONS	VILLERS-LA-MONTAGNE
PAGNY-SUR-MOSELLE	VILLERS-LÈS-MOIVRONS
PRÉNY	VILLERS-SOUS-PRÉNY

Extrait du SDOI

Schéma d'orientation de l'intercommunalité- Juin 2006

(Les analyses présentées sont fondées sur les documents 2006 transmis par la préfecture)

Bilan

• La situation

- Au 1er janvier 2006, le département comptait 1 communauté urbaine et 37 communautés de communes. Il reste 38 communes isolées sur un total de 594.

- Cette politique de développement de l'intercommunalité a été encouragée par le Préfet qui a néanmoins dû refuser des petites structures au territoire trop peu cohérent ou ne les accepter qu'à titre provisoire et à caractère incitatif en vue de regroupements ultérieurs.

• État des lieux : des insuffisances demeurent

- Les petites structures n'ont pas les moyens financiers suffisants pour conduire des projets même modestes.

- Certaines structures ne sont pas homogènes.

- Certains territoires ne sont pas cohérents, même d'un seul tenant et sans enclave.

- Le refus des communes isolées d'adhérer à une intercommunalité.

- Principes et critères retenus
- L'intercommunalité repose essentiellement sur une dynamique de projet.
- La présence d'une commune-centre apparaît le cadre idoine.
- La taille est un élément à retenir, mais la détermination d'un seuil, comme critère unique, peut paraître arbitraire.

La carte de l'intercommunalité à fiscalité propre

• Arrondissement de Lunéville :

Évolution à court terme

- Intégration des communes isolées de Laronxe et Saint-Clément à un EPCI existant.
- Regroupement, sous condition, des CC de la Haute-Vezouze et du Bandovillois.
- Fusion des CC du Bayonnais et de la Mortagne.
- Fusion entre les CC d'Entre Meurthe et Verdurette et du Cristal.

Évolution à moyen terme

- Fusion de la CC de la Vezouze avec celles de la Haute-Vezouze et du Bandovillois.
- Fusion de la CC du Val de Meurthe avec celles du Bayonnais et de la Mortagne.

• Arrondissement de Nancy :

Évolution à court terme

- Résorption des 11 communes isolées.
- Intégration des CC de la Pipistrelle et du Mirabée à la CC du Saintois.
- Extension des CC du Saintois au Vermois, de Moselle et Madon, du Sel et du Vermois.
- Fusion entre la CC du Froimont et celle du Pays de Pont à Mousson.

Évolution à moyen terme

- Organisation du Val de Lorraine entre deux intercommunalités urbaines (Nancy, Pont-à-Mousson) et deux à dominante rurale (Seille et Mauchère, les Trois Vallées).

• Arrondissement de Toul :

Évolution à court terme

- Résorption des 5 communes isolées.
- Regroupement entre les CC de Hazelle et du Massif de Haye.
- Extension de la CC des Trois Vallées.

Évolution à moyen terme

- Rassemblement de la CC des Trois Vallées avec celles du Mad à l'Yron et des Côtes en Haye.

• Arrondissement de Briey :

Évolution à court terme

- Résorption des 8 communes isolées.
- Extension de la CC du Mad à l'Yron.
- Fusion des CC de Jarnisy et du Pays de l'Orne.

Évolution à moyen et long terme

- Fusion de la CC du Pays Audunois avec la CC du Bassin de Landres.
- Rapprochement de la CC du Pays de Briey avec l'EPCI Jarnisy/Orne.